

Comité d'évaluation du plan France Relance

APPEL À PROJETS DE RECHERCHE

Évaluer les effets du plan de relance sur la structuration de la filière de la rénovation des bâtiments

Enjeux et thématiques

Cet appel à projets de recherche est organisé en une unique étape **de sélection parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.**

DATE CLÉ :

Clôture pour le dépôt des propositions détaillées : **Mercredi 16 mars à 14 h (Heure de Paris)**

I. Contexte

La loi de finances pour 2021 a confié à un Comité d'évaluation la mission de préparer et conduire l'évaluation du plan France Relance à compter du 1^{er} avril 2021. Il prend la suite du comité de suivi et d'évaluation des mesures de soutien aux entreprises confrontées à l'épidémie de Covid-19, avec une composition adaptée pour refléter les dimensions sociales et écologiques du plan de relance. Présidé par Benoît Cœuré¹, il inclut des représentants des commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, des associations des régions, des départements et des maires de France, des organisations représentatives patronales et syndicales, de la Cour des comptes et des administrations (Direction générale du Trésor, Dares, CGDD), ainsi que trois personnalités qualifiées, MM. Philippe Bouyoux, Yannick L'Horty et Benoît Leguet. Le secrétariat du comité est assuré par France Stratégie et par l'Inspection générale des finances. Le souhait d'une évaluation indépendante et rapide distingue France Relance des précédents plans d'investissement français, et la France de ses partenaires européens.

Dans sa lettre de mission adressée à Benoit Cœuré en avril 2021, le Premier ministre demande au comité de concentrer ses travaux d'évaluation sur dix à quinze mesures du plan de relance, et indique que cette liste pourrait inclure les mesures suivantes : la rénovation énergétique des logements privés, la rénovation énergétique des bâtiments publics, les dispositifs de soutien à la demande de véhicules propres, la baisse des impôts de production, les prêts participatifs, l'activité partielle de longue durée, le renforcement du dispositif FNE-formation et la prime à l'embauche des jeunes.

Des premiers travaux d'évaluation ont été réalisés en vue de la remise du premier rapport publié le 26 octobre 2021. Ce premier [rapport](#) a contribué à l'appréciation du plan de relance dans son ensemble (niveau macro) ainsi qu'à première évaluation *in itinere*, nécessairement partielle et provisoire, de cinq dispositifs : MaPrimeRénov', Rénovation énergétique des bâtiments publics, Soutien aux investissements industriels, Industries du futur et le plan 1 jeune 1 solution.

L'évaluation est particulièrement complexe, compte-tenu (1) de l'ampleur du plan de relance, et du grand nombre de mesures de nature très différente, mais dont certaines interagissent, (2) et de la nécessité de faire la part de l'impact d'autres politiques publiques comme les mesures de soutien d'urgence face à la pandémie de Covid-19 et le plan France 2030 annoncé le 12 octobre, (3) enfin, un délai est nécessaire pour apprécier l'impact des mesures, particulièrement celles donnant lieu à des investissements ou à des travaux. Dans ce contexte, France Stratégie lance un appel à projet sur les effets macroéconomiques du plan de relance, et plusieurs appels à projet sectoriels sur les effets de mesures spécifiques.

Réunis, les bâtiments des secteurs résidentiel et tertiaire sont le quatrième émetteur de gaz à effet de serre en France derrière les transports, l'agriculture et l'industrie manufacturière. Selon le CGDD¹, ce parc a émis en 2018 un peu plus 71 millions de tonnes équivalent CO₂, répartis ainsi : 43 millions de tonnes pour le secteur résidentiel et 28 millions pour le tertiaire. L'accord de Paris et les Objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU ont l'ambition de lutter contre le changement climatique en visant l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050. La Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) adoptée en 2015 reprend ces objectifs et les décline par secteur. Révisée en mars 2020, elle vise notamment une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à leur niveau en 1990. Elle prévoit un effort plus important dans le secteur du bâtiment, avec un objectif de baisse de 49 % en 2030 par rapport aux émissions de 2015.

¹ Jusqu'à janvier 2022, avant sa nomination à l'Autorité de la Concurrence.

Dans ce cadre, le Plan de relance français vise toutes les dimensions de la transition écologique, et prévoit en particulier un investissement massif visant à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et privés. Les programmes d'incitation aux rénovations énergétiques plus dynamiques et ambitieuses des bâtiments sont le principal outil pour en augmenter l'efficacité énergétique et réduire la consommation d'énergie ainsi que l'empreinte carbone. L'un des impacts attendu est l'accroissement de la dynamique de rénovation, notamment dans le parc locatif privé, dans le parc des copropriétés, et l'essor des opérations de rénovation globale. Cela devrait se traduire notamment par une relance et une dynamisation du secteur de la rénovation énergétique : augmentation du chiffre d'affaires, création d'emplois locaux, hausse du nombre d'artisans formés. L'Ademe² met en évidence la nécessité d'outiller, de former et d'accompagner les professionnels à la réalisation de rénovation performante en une seule ou plusieurs étapes (3 maximum) avec par exemple des carnets de détails appuyant la conception, la mise en œuvre et facilitant la traçabilité des choix réalisés.

Un appel à projet de recherche est lancé en parallèle sur la rénovation des bâtiments publics, et un autre sera lancé ultérieurement sur MaPrimeRénov'. Cet appel à projet de recherche se focalise sur l'impact du plan de relance sur la structuration nécessaire du secteur de la rénovation des bâtiments.

II. Objectifs de l'évaluation

La réhabilitation énergétique représente ainsi une opportunité de soutenir l'émergence d'une filière industrielle de solutions de rénovation énergétique globale, très performante et grandement territorialisée.

Les évaluations pourraient s'attacher à identifier les freins aux rénovations les plus efficaces en termes de gains énergétiques et de réduction des émissions. Les prochaines études préciseraient également comment l'État et les opérateurs privés ont contribué au développement d'une offre adaptée de conseil et d'accompagnement des porteurs de projets, et à la structuration de la filière.

Dans ce cadre et à titre indicatif, l'évaluation de la structuration de la filière construction pourra se faire autour de deux axes de recherche :

- L'efficacité énergétique et la massification des travaux de rénovation avec le déploiement d'une offre globale.
- Les besoins de compétences et les parcours de formations nécessaires à la rénovation énergétique.

1. Efficacité énergétique et massification des travaux de rénovation

Déployer et industrialiser une offre « intégrée » (audit, travaux, financement, assurance) pour lutter massivement contre les passoires thermiques en ciblant la maison individuelle ainsi que les résidences principales collectives privées grâce à des bouquets de travaux et des offres portées par les écosystèmes locaux, et proposer des solutions technologiques réduisant le rapport coût/efficacité des rénovations thermiques.

- Assiste-t-on au développement d'une filière de rénovation globale ? Assiste-t-on à l'essor d'un parcours client vers une rénovation globale ou performante ?

² ADEME, Dorémi, Enertech, 2020. La rénovation performante par étapes-Étude des conditions nécessaires pour atteindre la performance BBC rénovation ou équivalent à terme en logement individuel.

- Quels types d'entreprises ont le plus bénéficié des dispositifs de soutien à la rénovation tels que MaPrimeRénov', Rénovation énergétique des bâtiments publics, Rénovation énergétique des TPE et PME, Rénovation énergétique et réhabilitation lourde des logements sociaux ? Ces dispositifs ont-ils permis une augmentation des recrutements et des créations d'entreprises dans la filière de la rénovation ?
- Les copropriétés posent des problématiques particulières (accompagnement, parties communes, votes en AG) qui nécessiteraient des compétences spécifiques de certains acteurs de la filière. Comment la filière se structure autour de ces enjeux : spécialisation, ou non, de certaines entreprises dans le montage et la réalisation de chantiers (complexes) en copropriété ?
- Il conviendrait aussi de tenir compte de l'impact des certificats d'économie d'énergie (CEE), via notamment les entreprises qui en bénéficient. En effet, il s'agit d'un dispositif d'aide à la rénovation thermique important dans le paysage des aides, et grandissant (les objectifs d'économies d'énergie sont de plus en plus hauts, incitant à faire de plus en plus de rénovation). Il existe tout un écosystème autour des CEE : énergéticiens, délégataires, artisans, etc.
- Au-delà des exigences visant à limiter les émissions de gaz à effet de serre et la consommation énergétique du bâtiment, se pose la question de la réduction de l'empreinte environnementale du bâtiment lui-même, donc du choix des matériaux de rénovation. Quelle est l'intensité d'utilisation des matériaux biosourcés, tant pour la construction neuve que pour la rénovation énergétique de l'habitat ?
- Le processus de production évolue-t-il ? Qu'en est-il du recyclage des matières premières secondaires et de leur réincorporation dans le béton en coopération avec les territoires ?

2. Les besoins de compétences liées à la rénovation énergétique

La capacité du secteur à faire face aux besoins croissants de rénovations énergétiques est aussi un enjeu clef. Le capital humain est l'un des facteurs clés de la rénovation énergétique des bâtiments dont le succès dépend pour partie d'une main-d'œuvre compétente. Il est essentiel d'identifier les besoins de compétences liées à la rénovation énergétique et de garantir les parcours de formations nécessaires (par exemple en termes de labellisation *ex ante* ou de certification *ex post* des travaux).

- Le secteur a-t-il su faire face aux besoins croissants de rénovations énergétiques ? A-t-il été en manque de certains profils pour les audits énergétiques en l'occurrence ? Certaines formations ont-elles été plus sollicitées par les artisans et leurs apprentis ? Assiste-t-on à une montée des compétences ? à l'apparition de nouveaux métiers ? Existe-t-il des tensions sur le marché du travail ? Sur quels métiers, segments ? Les formations dispensées (RGE / RGE globale notamment) sont-elles suffisantes pour assurer une réelle montée en compétences des entreprises et assurer, in fine, une qualité des travaux et des gains énergétiques réels ?
- Accélérer la croissance des entreprises PME dans la filière autour de la numérisation, de l'économie bas carbone et de l'économie circulaire.
- La question de l'évolution des prix des travaux de rénovation énergétique doit également être considérée, en identifiant (i) de potentiels effets inflationnistes liés à l'augmentation de la demande et aux aides à la rénovation énergétique (CEE, MPR, HMS) et (ii) d'éventuels effets déflationnistes dus à la structuration, la professionnalisation, la montée en compétences et l'amélioration de productivité de la filière.

III. Données recensées

A titre indicatif, les données suivantes pourraient être mobilisées :

- Indice des immatriculations et faillites d'entreprises par activité NACE rév. 2 - Immatriculations d'entreprises (indice base 2015 = 100 ou variation en glissement trimestriel / annuel) – Eurostat (T3 2021).
- Création d'entreprises – Bulletin trimestriel des statistiques sur le logement et la construction - (SDES Données disponibles jusqu'au T4 2021).
- Focus sur l'activité de la rénovation (comparaison chiffre d'affaires et emploi par rapport à la construction neuve) – CAPEB
- Nombre d'entreprises RGE ainsi que le type de certification obtenue (RGE travaux, RGE global, etc.) – Ademe
- Différence emploi salariés et intérimaires – Source : Emploi salarié par secteur - Données trimestrielles du T1-2014 au T3-2021.
- Tensions sur le marché de travail (difficultés de recrutement ; formations inadaptées) – Conjoncture dans l'industrie du bâtiment – Données INSEE (Données disponibles jusqu'au T4 2021).
- Problèmes d'approvisionnement - Conjoncture dans l'industrie du bâtiment – Données INSEE.
- Les données de commerce bilatéral au niveau le plus désagrégé possible (NC8) de la douane peuvent être exploitées afin d'identifier les intrants échangés dans l'industrie (les données d'importations et d'exportations mensuelles).

IV. Mode de sélection

Cet appel à projets est organisé en une seule étape qui consiste à sélectionner les projets à financer parmi les propositions détaillées des équipes de recherche.

Le présent appel à projets de recherche vise à susciter et à financer des travaux empiriques qui évaluent l'impact du plan de relance sur la structuration nécessaire du secteur de la rénovation.

1) La méthodologie et les bases de données

Les projets de recherche proposés devront décrire précisément les méthodes d'évaluation envisagées.

Une attention particulière sera accordée à la qualité méthodologique des projets.

Par ailleurs, le choix des bases de données devra être défini et justifié avec précision. France Stratégie facilitera l'accès aux bases de données, mais l'accès à certaines bases suppose une demande auprès du comité du secret statistique. Les conditions et modalités d'accès aux bases de données choisies seront explicitées dans le projet et le temps nécessaire pour préparer le dossier et obtenir l'accord du comité du secret doit être pris en compte par les équipes répondantes.

L'équipe de recherche devra prévoir l'organisation de séminaires avec des chercheurs, des responsables d'administrations et d'entreprises autour des résultats, intermédiaires et finaux, des travaux de recherche.

2) Les équipes de recherche

France Stratégie sera particulièrement attentive à la qualité de l'équipe constituée pour mener à bien le projet de recherche. La méthode de travail en équipe ainsi que les engagements et investissements de chacun devront être clairement explicités dans les projets de recherche soumis.

3) Déroulement du projet

Le rapport final devra être remis au plus tard en juin 2023.

Les porteurs de projet veilleront à présenter un calendrier de recherche compatible avec ce délai maximal et à prévoir la présentation à France Stratégie de résultats intermédiaires à partir de premières analyses dans un délai de 3 mois après la notification. Ce calendrier devra tenir compte des délais d'accès aux données.

Un rapport intermédiaire devra être remis au commanditaire avant le 30 août 2022.

Le projet sélectionné bénéficiera d'un financement d'au maximum 100 000 euros.